

A LA UNE

Développer économiquement nos entreprises, une priorité !

Nous sommes à la rentrée d'un trimestre qui s'annonce riche en événements nationaux et régionaux pour nos organisations de l'économie sociale et solidaire. Des propositions concrètes issues du rapport VERCAMER pourraient constituer des avancées réelles pour le soutien de notre modèle socio-économique d'entreprise.

Tout d'abord, dans le cadre du « Grand Emprunt national » (comité interministériel sur les investissements d'avenir) il est réservé cent millions d'euros pour le développement de l'économie sociale et solidaire. La gestion de ce programme d'investissement est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). Les actions mises en place, via les organismes de financement de l'économie sociale et solidaire auront pour but d'abonder, sous la forme d'emprunts, en quasi fonds propres nos entreprises. Les opérateurs financiers partenaires seront sélectionnés sur la base d'un appel à candidature national permanent qui sera lancé mi-septembre. C'est pourquoi la Chambre Régionale, en concertation avec ESIA et l'URSCOP, et en étroite collaboration avec la Préfecture de Région et la délégation régionale de la CDC ont décidé de candidater de manière commune pour que soit déléguée en région PACA une enveloppe d'investissement de 10 millions d'euros dès 2010 : une bonne nouvelle pour le renforcement du fonds de roulement des entreprises de l'ESS.

En second lieu, le CNCRESS est entré dans la phase de négociation opérationnelle avec l'Etat sur les conditions de mise en œuvre de l'ingénierie des agences de développement économiques dans les 26 régions françaises. Six chambres régionales pilotes, dont la CRESS PACA, se sont proposées pour préfigurer la mise en œuvre, dès début 2011 de 12 agences régionales. Sans attendre, dès cette fin du mois d'août, les représentants de nos familles ont décidé d'approfondir la faisabilité d'une agence régionale de développement et de promotion de l'économie sociale et solidaire en Provence Alpes Côte d'Azur. Cette agence coordonnée par la Chambre Régionale, pilotée en concertation avec les acteurs locaux, aura pour

mission d'assurer une fonction générale d'appui et de coordination de l'ensemble des initiatives relatives au développement économique des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette mission serait mise en œuvre en lien avec les différents services des réseaux, sans préjudice des compétences dévolues aux instances institutionnelles de représentations des acteurs de notre secteur.

Nous pouvons également mettre en perspective l'axe 4 de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, qui porte sur « l'innovation sociétale et territoriale ». Cet axe prioritaire ouvre le concept d'innovation, historiquement concentrée sur le domaine technologique, au concept d'innovation sociétale et territoriale. Nos entreprises n'ont de cesse d'être porteuses d'innovations sociales qui participent à la création d'une richesse socio-économique supplémentaire pour nos territoires. Ce cadre nouveau de politique publique pourrait éventuellement offrir un dispositif de soutien complémentaire à nos initiatives. C'est pourquoi la Chambre Régionale a engagé, depuis maintenant plus de 6 mois, un travail de mise en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce travail se prolonge cette rentrée par l'organisation d'un atelier de travail : « L'innovation : un enjeu pour l'ESS, un levier de développement pour notre région » le 1^{er} octobre 2010 à Aix en Provence (pour plus d'informations www.cresspaca.org).

L'heure est donc au débat, au dialogue, à la concertation et à la négociation entre mutuelles, associations et coopératives pour ensemble architecturer et poser les pierres d'une politique encore plus active en matière d'aide et de dispositif d'accompagnement de nos entreprises que cela soit en région ou au niveau national.

Le président
Michel FAURE

SOMMAIRE

Rendez-vous	p. 2 à 4
Actus	p. 5 à 9
Communiqués de presse	p. 10 à 13
A lire	p. 14

BOUCHES-DU-RHÔNE

Les associations de solidarité par temps de crise

L'Uriopss organise une conférence débat, en présence de la presse, autour de l'ouvrage de l'Uriopss : Faire Société : les associations de solidarité par temps de crise.

Cet ouvrage, présenté à la presse lors du congrès de l'Uriopss à Lyon, en janvier dernier, est l'œuvre du conseil de prospective de l'Uriopss, présidé par Robert Lafore ; il rassemble les contributions de personnalités bien connues de notre réseau, telles que : Dominique Balmery, Robert Lafore, Bernard Delanglade, Henri Noguès, Jean-Louis Laville, Johan Priou, Jean-Michel Bloch Lainé, Marie-Thérèse Join-Lambert...

Dominique Balmery, président de l'Uriopss, co-auteur, présentera cet ouvrage et sa contribution « Les associations de solidarité et le changement : une question de démocratie » ainsi que Bernard Delanglade, directeur de l'Uriopss, auteur du chapitre : « Les associations face aux nouvelles formes de régulation ». Charles Baratier, président de l'Uriopss, donnera son point de vue de lecteur.

Date : jeudi 9 septembre 2010 de 17h30 à 19h30

Lieu : Espace Ecureuils, 26 rue Montgrand – 13006 Marseille

Renseignements : 04 96 11 02 39

Uriopss : Journée régionale de rentrée sociale

L'Uriopss organise sa journée régionale de rentrée sur le thème "Associations et territoires, à la recherche de la cohérence, dans un contexte de contraintes financières accrues".

Programme de la journée d'étude :

- 9h Accueil
- 9h30 Ouverture de la journée par Charles Baratier, Président de l'Uriopss
- 9h45 A la recherche de la cohérence des politiques publiques...
Table ronde animée par Stéphane Menu, journaliste
 - Les associations membres vivant de la démocratie
 - Le point de vue des décideurs publics
- 11h45 Echanges avec la salle
- 12h45 Déjeuner sur place
- 14h Dans un contexte de contraintes financières accrues
Table ronde animée par Stéphane Menu, journaliste
 - L'impact des contraintes économiques et financières sur les modalités de tarification
 - Le point de vue des décideurs publics
 - Echanges avec la salle
- 16h45 Synthèse de la journée par Bernard Delanglade, Directeur de l'Uriopss

Date : vendredi 10 septembre 2010 de 9h à 16h30

Lieu : Aubagne – Centre des Congrès Agora

Bulletin d'inscription : http://www.uriopss-pacac.asso.fr/section/paca_detail.html?publicationId=p471276679373454

Informations collectives pour les ateliers du Piles

Vous avez une idée, un projet ? Vous souhaitez vous renseigner sur l'accompagnement proposé par le Piles de Marseille ? Vous souhaitez connaître des acteurs du réseau de l'économie solidaire à Marseille ?

Alors, venez nous rencontrer pour un premier entretien dans les locaux de l'Apeas afin d'avoir des retours sur votre idée, votre projet, de bénéficier de mises en relation, de mieux connaître les activités de l'association Apeas et du Piles de Marseille.

Le prochain cycle d'ateliers se déroule du 21/09 au 4/11 !

Date : lundi 13 et lundi 20 septembre 2010 de 14h à 16h

Lieu : locaux de l'Apeas, 49 rue de Village 13006 Marseille

Renseignements : <http://www.apeas.fr/Reunion-d-information-collective.html>

BOUCHES-DU-RHÔNE

Réunion d'information sur le dispositif Microprojets

Le dispositif Microprojets vise à soutenir des activités nouvelles, en phase d'amorçage et qui répondent aux critères du Fonds Social Européen et du Conseil Régional PACA. Si vous êtes une structure collective sous forme associative ou coopérative, vous pouvez prétendre à une subvention de 23 000 euros maximum réservée exclusivement pour le financement des frais liés directement à la mise en œuvre de votre nouveau projet (salaires chargés, charges directes de fonctionnement...).

70 microprojets seront soutenus entre 2009 et 2011.

La CRESS PACA vous propose d'assister à une réunion d'information collective de présentation du dispositif Microprojets dans nos locaux.

Date : jeudi 9 et jeudi 16 septembre 2010 de 14H30 à 16H30

Lieu : 19 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille

Inscriptions : microprojets@cresspaca.org ou remplissez le formulaire d'inscription en ligne :
<http://www.cresspaca.org/services-appui-microprojet.html>

Rencontre 2010 des AMAP de Marseille

Alliance Provence (réseau régional des AMAP) et les AMAP de Marseille organise leur rencontre annuelle sur le thème « La face cachée de nos assiettes ».

Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, les AMAP de Marseille et Alliance Provence ont choisi de s'interroger sur l'usage des pesticides, OGM, antibiotiques... dans les champs et les abreuvoirs et les conséquences de leurs usages sur la santé humaine et animale.

Date : samedi 18 septembre 2010 de 14h à 19h30

Lieu : Château de la Mirabelle, 13012 Marseille

Renseignements : e.vande@allianceprovence.org

VAUCLUSE

Fête du développement durable

Le Conseil général et de nombreux acteurs et partenaires, se donne rendez-vous pour un Vaucluse durable! Expositions, concerts, conférences, dégustations, jeux... vous êtes tous naturellement invités à participer à ce moment de convivialité et de découverte ludique du développement durable.

Cette fête mobilise dès maintenant de nombreuses associations et partenaires afin de vous présenter le développement durable comme source d'inspiration pour mieux vivre ensemble.

De 10h à 18h, vous pourrez participer à des ateliers de cuisine, de sculpture de légumes, à une dégustation de produits de saison locaux ou encore à découvrir les richesses des bords de la Nesque en musique...

Vous pourrez aussi débattre autour de projections, participer à une bourse d'échange de livres, à des conférences ou tout simplement regarder les expositions qui jalonnent le parcours, près du centre culturel des Augustins, des bords de la Nesque, de la place Notre Dame de Nazareth ou encore de la place Frédéric Mistral.

Date : dimanche 12 septembre 2010

Lieu : Pernes les Fontaines

Renseignements : www.avenirdurable.vaucluse.fr

FRANCE

Sensibilisation à l'économie sociale

Le Centre des Jeunes, des Dirigeants et des Acteurs de l'Économie Sociale (CJDES), a mis en place depuis 10 ans, un module d'accueil pour toutes les personnes, cadres, chargés de mission, élus, dirigeants, entrant au sein de notre secteur ou appeler à travailler avec les acteurs de l'ES.

Ce module a pour objectif de mieux faire connaître la réalité de l'ES, ses enjeux et projets actuels, de promouvoir ses valeurs et de renforcer l'identité commune à ses trois familles.

Devant l'intérêt suscité par cette initiative et à la demande d'un certain nombre d'organismes de l'ES, le CJDES organise une session de formation sur deux jours :

Jour 1 : Une histoire, des valeurs, des enjeux

Jour 2 : Vivre les valeurs de l'économie sociale

Date : jeudi 23 et vendredi 24 septembre 2010

Lieu : Paris 17^{ème} – Crédit Mutuel, 88 à 90 rue Cardinet

Renseignements : djamila.cjdes@wanadoo.fr

30^{ème} rencontre nationale du Crédit Coopératif

Chaque année, depuis 30 ans, le Crédit Coopératif réunit ses clients sociétaires, ses partenaires, les responsables de leurs mouvements, dirigeants et responsables de l'économie sociale. Il leur propose une problématique commune de débat. Cette année :

« Mimétisme ou biodiversité ...comment ne pas se tromper tous ensemble : l'utile (im)pertinence de l'économie sociale ».

Table ronde et débats suivis (vers 12h00) de la Remise des Prix Nationaux et du Trophée de l'Initiative en Économie Sociale de la Fondation Crédit Coopératif.

Chaque année, depuis 28 ans, la Fondation Crédit Coopératif décerne ses «Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale», avec à la clé plus de 150 000€ de prix. Les sociétaires du Crédit Coopératif en région décernent des prix qui concourent au niveau national. Y sont récompensées des initiatives originales et exemplaires, à forte plus-value économique, sociale, culturelle, technologique, d'ores et déjà mises en oeuvre par les organismes régionaux de l'économie sociale (associations, entreprises coopératives, mutuelles, ...). Cette année, des initiatives de lutte contre les exclusions sont récompensées.

Date : mercredi 10 octobre 2010 à 9h30

Lieu : Paris -

Renseignements : laure.capblancq@credit-cooperatif.coop

COVENTIS : le rendez-vous de toutes les entreprises de l'économie sociale !

Créée par et pour les entreprises de l'économie sociale du Languedoc-Roussillon, Coventis est le fruit d'une volonté de ces entreprises de se rencontrer, de se connaître, de tisser des liens entre elles.

Portée par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale (CRES) et la Région Languedoc-Roussillon, en partenariat avec l'Europe, avec la participation de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, Coventis est l'opportunité pour ces entreprises :

- de développer des marchés à travers des conventions partenariales et des contrats commerciaux,
- de renforcer et de développer le réseau des entreprises de l'économie sociale en Languedoc-Roussillon.

Date : 2 et 3 décembre 2010

Lieu : Montpellier - CORUM

Renseignements : <http://www.coventis.org>

**Dépêchez-vous !
CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2010**



OCTOBRE - NOVEMBRE 2010
8^e édition du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Inscription et information sur
www.lemois-ess-paca.org

Acteurs de l'économie sociale et solidaire,
ASSOCIATION, MUTUELLE, COOPÉRATIVE, FONDATION, STRUCTURE D'INSERTION,
ENTREPRISE SOLIDAIRE...

**>> FAITES-VOUS CONNAITRE ET FAITES DECOUVRIR VOS
ACTIONS PARTOUT EN FRANCE !**

Nos thématiques :

- ➔ TRAVAILLER :** Emploi / Formation / Insertion pro / Handicap / Ressources Humaines / Comité d'entreprise et Syndicats
- ➔ CONSOMMER / ACHETER / MANGER :** Consommation responsable / Commerce équitable / Agriculture Bio / Circuits courts
- ➔ SE LOGER :** Éco-habitat / Coopératives de logement / Logement social / Inter-génération
- ➔ ÉDUIQUER ET APPRENDRE :** Petite enfance / Jeunesse / Éducation / Recherche / Universités
- ➔ ENTREPRENDRE, ÉPARGNER ET INVESTIR :** Entreprenariat social / Création et reprise d'entreprise / coopératives / Finances et épargne solidaire.
- ➔ AIDER ET SOIGNER :** Assurance / Prévention / Droit / Santé / Sanitaire et social / Services à la personne
- ➔ S'ÉVADER :** Culture / Arts / Sports et Loisirs / Tourisme solidaire
- ➔ PARTICIPER ET COOPÉRER :** Citoyenneté / Démocratie locale / Bénévolat / Vie associative / Solidarité international et humanitaire
- ➔ PRÉSERVER :** Environnement / Développement durable / Éco-mobilité / Transports / Énergie solidaire.
- ➔ S'INFORMER ET COMMUNIQUER :** Informatique / NTIC / Communication / Logiciels libres / Médias alternatifs et associatifs.

2 BONNES RAISONS D'ORGANISER VOTRE EVENEMENT DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ESS 2010

- **Vous bénéficiez d'une campagne de communication nationale et régionale :** Couverture média et diffusion nationale (relations presse, supports de communication...)
- **En co-organisant un événement avec d'autres acteurs :**
 - Vous favorisez les liens et l'échange de bonnes pratiques avec l'ensemble des acteurs du secteur de votre région.
 - Vous encouragez la mise en réseau.
 - Vous bénéficiez d'une visibilité accrue pour faire connaître vos actions auprès du grand public (jeunes, salariés, entreprises...), des collectivités, des institutions et des médias.

Les Scop BTP de Paca s'engagent en matière de qualification et de recrutement

Dans la continuité de l'accord travaux publics national signé par le Président de la Fédération nationale des Scop du BTP, Jacques Petey, avec le Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, la Fédération Paca Corse des Scop BTP a signé le 12 avril dernier avec la Fédération régionale des travaux publics Paca et Pôle Emploi Paca une convention de partenariat pour répondre aux besoins en qualification et en recrutement des entreprises du secteur des travaux publics.

Les partenaires se sont fixés pour objectif de signer 210 contrats de professionnalisation sur la région d'ici fin 2010, dont 126 concerneront des jeunes ou des demandeurs d'emploi. Les deux fédérations et l'Aref BTP s'engagent à communiquer à Pôle Emploi l'ensemble des besoins en recrutement et en qualification du secteur. De son côté, Pôle Emploi mettra à disposition son réseau régional pour répondre au besoin des entreprises.

Source : Participer n°635 (le magazine des sociétés coopératives et participatives)

Offre de formation 2011 de l'URIOPSS

Cette année encore, l'Uriopss propose son catalogue de formation.

Il est à noter quelques changements :

- L'offre est recentrée sur leurs compétences fondamentales,
- Elle se décentralise : trois lieux de formations sont proposés en 2011,
- Un accès au catalogue à partir du site internet www.uriopss-pacac.asso.fr

Ces formations portent sur la gouvernance, les droits des usagers, la réglementation du travail, la gestion, les ressources humaines et les pratiques professionnelles.

Contact : Anne Haeflinger, 04 96 11 02 20

Source : courrier de l'Uriopss du 30/06/10

UFCV : préparation aux diplômes de l'animation professionnelle

Depuis de nombreuses années, l'UFCV organise des formations aux métiers de l'animation répondant aux besoins des structures associatives et territoriales pour l'encadrement d'enfants et de jeunes dans des accueils de loisirs et séjours ou l'accompagnement de publics spécifiques.

L'UFCV prépare aux diplômes suivants :

- Le B.A.P.A.A.T (niveau V)
- Les P.P.J.E.P.S (niveau IV)
- Les D.E.J.E.P.S (niveau III) remplaçant le DEFA

Les plaquettes de présentation de ces formations sont disponibles sur le site de l'UFCV, www.ufcv.fr / rubrique MA REGION : Côte d'Azur/ onglet Formation professionnelle.

Les formations se déroulent sur Nice, St Raphaël et Toulon.

Contact : cote-azur@ufcv.fr

Source : courrier de l'UFCV du 25/06/10

Ouverture de 2 BTS en alternance sur les métiers de l'eau en Paca

L'IRFEDD (Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable) est l'organisme gestionnaire du CFA MEDD, spécialisé dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Ce CFA sans murs, créé fin 2009, coopère avec des partenaires régionaux pour développer des formations de niveau CAP au master.

Ouverture de 2 BTS en alternance sur les métiers de l'eau dès septembre 2010 :

- BTS GEMEAU (gestion et maîtrise de l'eau) avec le CFA agricole d'Antibes
- BTS Métiers de l'eau avec le lycée des Métiers et des industries de Procédés à Istres

Ces deux formations débiteront fin septembre 2010. Le recrutement des candidats est en cours.

Les listes des formations proposées par l'IRFEDD en formation continue et par le CFA MEDD dans le cadre de l'apprentissage ainsi que l'ensemble des formations dans le domaine de l'environnement en région Paca sont consultables sur www.irfedd.fr

Contact : Philippe Toussaint, 06 60 90 33 86

Source : Communiqué de presse de l'IRFEDD

PACA

Guide « Trouver un job » édition 2010

Le CRIJ Provence Alpes a édité un guide à destination des jeunes. Il propose des informations pratiques et juridiques sur la recherche de jobs : mon job et mes droits, organiser sa recherche, les secteurs qui recrutent, un job à l'étranger...

A télécharger : http://www.crijpa.com/Marine/pages/documents_pdf/Guidejobs_2010_web.pdf

Source : Lettre ARPE et Formations août 2010

ALPES DE HAUTES PROVENCE ET HAUTES ALPES**Associations affiliées : l'annuaire 2010**

Pour la troisième année, le réseau de la Ligue de l'enseignement dans les Alpes du Sud propose son annuaire des associations affiliées dans les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Que ce soient des associations socio-culturelles, ou des associations USEP ou UFOLEP, elles constituent un réseau diversifié d'acteurs investis, le plus souvent bénévolement, dans la vie locale et citoyenne.

Pour certaines d'entre elles, il s'agit également d'acteurs économiques et d'employeurs inscrits dans des dynamiques d'économie sociale et solidaire.

Au fil des pages vous découvrirez la liste de ces associations, et surtout la merveilleuse richesse et la grande diversité des actions qu'elles conduisent sur l'ensemble de notre territoire alpin.

Par cette publication, la Ligue de l'Enseignement souhaite favoriser les découvertes, les rencontres, les échanges et mutualisations indispensables au maintien et au développement de la vie associative.

Pour chaque association à jour de son affiliation pour l'année scolaire 2008/2009, vous trouverez ses coordonnées, le nom d'un responsable ou d'un contact et une description succincte des activités qu'elle propose.

L'Annuaire est disponible gratuitement à l'adresse suivante : http://www.laligue-alpesdusud.org/img/img2010/associatifs_%20n37_juin2010.pdf

Source : http://www.laligue-alpesdusud.org/associatifs_leblog/

Appel à projets IRIS: Professionnalisation et qualification dans le secteur des services à la personne

Le fonds IRIS soutient la professionnalisation et la qualification des demandeurs d'emploi susceptibles d'intégrer le secteur des services à la personne.

Ce dispositif sera mené en lien étroit avec les besoins des entreprises du PRIDES Pôle Service à la Personne développant des stratégies d'anticipation de leurs besoins en personnels qualifiés.

Il viendra soutenir les actions favorisant l'accès des demandeurs d'emplois à un emploi de qualité par le biais :

- des contrats de professionnalisation pouvant inclure des modules de formation aux savoirs de base,
- des parcours de formation alternés qualifiants dans le cadre de partenariats de recrutement associant les entreprises porteuses d'une promesse d'embauche et les plates-formes territoriales de SAP.

Cet axe d'intervention a fait l'objet d'un appel à projet spécifique auprès des organismes de formation et des professionnels de l'accompagnement.

Il est ouvert jusqu'au 15 octobre 2010 pour les départements des Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

Le cahier des charges de l'appel à projets est disponible à l'adresse suivante : http://www.psppaca.fr/IMG/pdf/Cahier_des_charges_AXE_3_0405.pdf

Source : <http://www.psppaca.fr/-Actualites->

Vers des états généraux de l'ESS

De nombreux acteurs de l'ESS, réunis dans le cadre du Labo de l'ESS, proposent de réfléchir collectivement à l'organisation d'Etats Généraux de l'ESS, qui débuteraient à l'automne 2010 et se termineraient à l'été 2011, à moins d'un an des élections présidentielles.

Les Etats généraux de l'ESS seront une marche de longue haleine vers un événement « point d'orgue » prévu pour juin 2011. Ils devront notamment permettre à l'Economie sociale et solidaire de peser dans les élections présidentielles de 2012. Le premier acte de cette opération est fixé le 29 septembre prochain à l'occasion d'une réunion de lancement sur Paris.

«Quelles formes concrètes faut-il donner aux Etats généraux de l'ESS ? »

Le Labo vous invite à compléter le questionnaire « Vers des Etats généraux, votre contribution » et de faire connaître vos idées et les possibles moyens de votre participation.

La synthèse des réponses obtenues permettra de proposer, à l'occasion de la réunion de lancement du 29 septembre, les modalités de déroulement de cette opération de grande ampleur.

A l'initiative du Labo de l'ESS, le texte de l'Appel vers des Etats Généraux de l'ESS et ce projet vous sont proposés par :

Claude Alphandéry (Initiateur le Labo ESS/Président d'honneur France Active), Gérard Andreck (Président CEGES), Yannick Barbançon (Président CN-CRES), Christiane Bouchart (Présidente RTES), Jean-Claude Detilleux (Président GNC), Jacques Henrard (Président CPCA), Bruno Lasnier (Président MES), Alain Philippe (Président Fondation MACIF), Christian Sautter (Président France Active), Hugues Sibille (Président Avise), François Soulage (Président Secours Catholique), Jean-Pierre Worms (Vice – Président FONDA).

Pour télécharger le texte "Pour une autre économie" et vous inscrire à l'Assemblée constituante de septembre, rendez-vous sur le site du Labo de l'ESS <http://www.lelabo-ess.org/eg/>

Source : <http://cpca.asso.fr>

Le Ministre du Budget confirme une remise en cause des aides pour l'emploi d'un salarié à domicile

François Baroin, ministre du Budget et de la réforme de l'Etat répond aux questions des Echos le 06/07/10 et confirme la remise en cause des aides pour l'emploi d'un salarié à domicile. « Nous allons également supprimer l'exonération de cotisations patronales proposée jusqu'à niveau du SMIC aux associations et aux structures agréées. »

Source : <http://www.psppaca.fr/-Actualites->

USGERES : « Un bon accord »

L'Usgeres accueille avec satisfaction l'arrêté du 26 avril 2010, portant extension de l'accord sur la formation professionnelle dans l'économie sociale du 22 septembre 2006, paru au JO du 05/05/10 qui s'applique désormais à toutes les entreprises du champ professionnel de l'Economie Sociale. Cet accord prévoit l'harmonisation des taux de contribution légaux à la formation professionnelle (quelque soit la taille de l'entreprise) à hauteur de 1,60% de la masse salariale brute, ainsi que cinq axes de progrès ouverts à la négociation d'accords d'application. 80% des branches et secteurs professionnels concernés ont d'ores et déjà négocié un accord de mise en œuvre qui contribue au développement de la formation professionnelle des salariés. « Cet accord est étendu après 3 ans de procédures administratives et juridiques, un contentieux au Conseil d'Etat sur l'agrément de l'accord et de nombreuses interlocutions avec la Direction Générale du Travail. C'est la reconnaissance d'un champ professionnel multi branches de l'ESS dans la négociation collective par les Pouvoirs Publics. » souligne le Président de l'Usgeres. Rappelons que l'Usgeres regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs et 12 branches professionnelles. Avec plus de 750 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'Usgeres est aujourd'hui la seule organisation interbranche de l'Economie sociale.

Source : la lettre de l'ES n°1381

Prix MAIF pour la sculpture

L'édition 2010 du prix MAIF pour la sculpture est lancée. Découvrez les cinq œuvres retenues et votez pour celle que vous préférez. Avec ce concours, la mutuelle souhaite accompagner les artistes plasticiens, jeunes ou plus expérimentés, dans la reconnaissance de leur talent.

Le lauréat verra son œuvre fondue en bronze. Le nom du gagnant sera dévoilé officiellement lors de la cérémonie de remise de prix, le 6 octobre prochain à Paris.

Vous avez jusqu'au 8 septembre pour voter.

www.maif.fr/prix-sculpture

Source : Maif magazine n°153

Un kit de financement européen des associations

L'Avise vient de publier le kit méthodologique « Associations et fonds européens : comment gérer et financer votre projet ? ». Cet ouvrage accompagne pas à pas les associations dans le montage et le suivi de projets financés par le FSE. Nouveauté : cette édition intègre également le FEDER et le FEADER, sources de financement mobilisables, encore méconnues des associations. « L'objectif est de permettre aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire de mobiliser encore mieux les fonds européens au cours de la programmation 2007/2013 en leur donnant les clefs pour formaliser leur projet, sécuriser leur gestion et gérer les exigences liées à ces financements. » souligne Hugues Sibille, Président de l'Avise. Outre les associations, cette publication s'adresse aux collectivités territoriales, réseaux, mutuelles, fondations qui accompagnent les porteurs de projets dans la mobilisation de fonds européens. Conçu dans une logique de gestion de projet, le guide se structure en sept phases clefs : de l'idée au projet, du choix du programme à la constitution du dossier, de la mise en œuvre au suivi de la convention, du bilan final aux opérations post-projet... Le guide est accompagné d'un CD ROM d'une trentaine d'outils pratiques enrichis et mis à jour régulièrement sur www.avise.org, en fonction des évolutions de la réglementation. Service d'enseignements qui permet aux associations de faire appel à l'expertise de l'Avise à tout moment dans la mise en œuvre de leur projet.

Source : la lettre de l'ES n°1382

Grand emprunt : la Caisse des Dépôts va lancer un appel à candidatures

Dans le cadre du Grand emprunt lancé par le Gouvernement, Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, a signé avec François Fillon et Christine Lagarde, une convention publiée au Journal Officiel du 20 juillet 2010, concernant le financement de l'économie sociale et solidaire.

En effet, le gouvernement a confié à la Caisse des Dépôts 100 M€ destinés à soutenir l'économie sociale et solidaire. Conformément à la loi du 9 mars 2010, il s'agit de soutenir en quasi fonds propres et de façon subsidiaire, en fonds propres, plus de 2 000 entreprises, et de créer ou consolider plus de 60 000 emplois.

Le financement en quasi fonds propres (contrats d'apports associatifs, prêts participatifs...) concerne uniquement les entreprises relevant de l'économie sociale (associations, coopératives...) et solidaires.

La Caisse des Dépôts lancera un appel à candidatures courant septembre, à l'issue duquel seront retenus les opérateurs financiers nationaux ou régionaux qui agiront en tant que co-investisseurs dans les opérations de financement des entreprises.

La gouvernance sera assurée par :

- un comité stratégique et d'évaluation (composé de représentants de la Caisse des Dépôts, de l'Etat et du secteur de l'économie sociale et solidaire) qui définira l'ensemble des règles d'intervention ;
- un comité d'engagement national, présidé par la Caisse des Dépôts, qui pourra déléguer sa capacité de décision à des comités régionaux, présidés par les directeurs régionaux.

Pour les investissements les moins importants (sous un plafond fixé par le comité stratégique et d'évaluation), certains opérateurs pourront bénéficier d'une subdélégation de crédits pour assurer des interventions directes.

Source : www.avise.org



● conférence permanente des coordinations associatives

Communiqué de presse du 7 juillet 2010

La circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations pouvoirs publics / associations : de quelle menace parle-t-on ?

Depuis la première conférence de la vie associative de 2006, la Conférence permanente des coordinations associatives a poursuivi, avec d'autres, le travail de négociation qui a conduit à cette nouvelle étape réglementaire des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics. Ce travail collectif qui a duré 6 mois a été productif, et la voix du mouvement associatif organisé a été, en partie, entendue.

Des principes fondamentaux au cœur de la contractualisation

Des relations contractuelles respectueuses et efficaces entre associations et pouvoirs publics supposent de

- préserver l'initiative associative, moteur d'innovations sociales
- garantir de l'autonomie des projets associatifs
- sécuriser les relations contractuelles
- co-construire l'intérêt général
- assurer une éthique du financement associatif

Ces principes fondamentaux sont quotidiennement défendus et explicités par la CPCA. Ils ont été au cœur des travaux de préparation de la circulaire du 18 janvier dernier.

Des avancées dont le mouvement associatif peut se féliciter

Au regard de ces grands principes, la circulaire du 18 janvier présente un certain nombre d'avancées au titre desquelles

- La pérennisation de notre modèle de subvention qui favorise la logique de projets, la coopération et la pluralité des partenariats propres à sécuriser les relations contractuelles
- La reconnaissance de la contribution associative à la construction de l'intérêt général qui place l'objet d'intérêt général au centre des critères d'attribution d'agrèments
- La limitation du recours à la commande publique pour financer des activités économiques d'intérêt général portées par des associations, propre à préserver l'initiative associative

Des faiblesses persistantes qui devront se résoudre dans la poursuite du dialogue

Bien sûr, ce nouveau texte réglementaire ne résout pour autant pas tous les problèmes et il présente encore des faiblesses qui peuvent être inquiétantes. C'est pourquoi la CPCA réclame l'installation d'un comité de suivi interministériel et partenarial de la mise en œuvre de cette circulaire afin d'avancer des alternatives sur les points d'insatisfaction notamment

- la distinction entre activités économiques et non économiques issues du projet associatif afin notamment de garantir le financement du projet associatif lui-même au-delà de ses seules activités économiques
- la nécessaire mise en place d'une convention spécifique pour les associations plus petites
- le recours à la notion de compensation d'obligation de service public pour justifier le financement public au-delà de 200 000€ sur 3 ans - alors que la loi de février 2009 proposait un seuil plus acceptable de 500 000€ - dans le cadre d'un mandat d'intérêt général.

Mais pour poursuivre la sécurisation des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics et poursuivre un plaidoyer efficace en faveur du financement public des associations, la CPCA préfère s'inscrire dans une démarche constructive de dialogue, aussi ardue soit elle. La CPCA continuera donc de peser pour améliorer les outils disponibles au service des associations.

C'est pourquoi la CPCA ne souscrit pas à la démarche entreprise pour dénoncer la circulaire et introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat.

Contact Presse : Erik Lavarde, CPCA, 28 place Saint-Georges, 01 40 36 80 10, <http://cpca.asso.fr>

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative. Elle est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française. La CPCA regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 700 fédérations soit 600 000 associations en France

COMMUNIQUE DE PRESSE
27 juillet 2010



La Fondation Crédit Coopératif soutient le Festival Européen ORPHÉE « Théâtre et Handicap » 8^{ème} édition du 5 au 15 octobre 2010

Pour la huitième année consécutive, la Fondation d'entreprise Crédit Coopératif apporte son soutien au Festival Orphée, qui propose dix jours de spectacles associant artistes valides et artistes en situation de handicap.

Dès la création du festival en 2003, la Fondation Crédit Coopératif a été convaincue de son impact tant sur la perception qu'a l'artiste de lui-même que sur le regard porté par le spectateur, et a décidé de s'y associer de façon durable en devenant son **mécène principal** aux côtés de l'association O.R.P.H.E.E. (Œuvres et Réalisations des Personnes Handicapées d'Expression Européenne) créée par l'ADAPEI et la Sauvegarde des Yvelines.

Les sept premières éditions de ce Festival, marquées par des spectacles d'une grande variété – danse contemporaine ou classique, théâtre comique et dramatique, mime, danse, musique et chant – ont installé Orphée dans le paysage culturel français. De la Russie au Brésil, en passant par l'Europe et le Sénégal, le Festival Orphée a rassemblé depuis 2003 plus de 38 compagnies qui ont déjà conquis près de 25 000 spectateurs.

Cette huitième édition propose des spectacles touchants, originaux et remplis d'humour. Pour la première fois, la programmation propose de découvrir un film, un long-métrage espagnol :

THEATRE

- Sur le fil, *France*
- Welcome Mister Chaplin, *France*
- Charlatans ! *Pays-Bas*

MUSIQUE

- La musique à portée de tous, *France* (au Chapiteau de Porchefontaine à Versailles)
- Steve Waring, *France*

DANSE

- Romeu e Julieta, *Portugal*

CINEMA

- Yo, también, *Espagne*

A propos de :

Fondation Crédit Coopératif

Depuis plus de 25 ans, la Fondation Crédit Coopératif met en œuvre la politique de mécénat du Groupe Crédit Coopératif et a pour objet le développement de l'économie sociale. Elle noue des partenariats dans de nombreux domaines : lutte contre l'exclusion, accès à la citoyenneté des personnes handicapées, recherche en économie sociale, développement durable et environnement, entrepreneuriat social, solidarité internationale, etc.

Réservations : 01 39 20 16 16

Plus d'informations : www.credit-cooperatif.coop/fondation/

<http://www.orpheefestival.com/>

Contact presse Groupe Crédit Coopératif : Laure Capblancq – 01.47.24.80.64

POUR UNE AUTRE REFORME DES RETRAITES

Dénonçant l'inéquité du système actuel de retraites et la perspective à court terme des propositions du Gouvernement, p autre réforme des retraites, le CEGES propose comme piste de réflexion la mise en place d'un régime universel par points.

Le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) a pris connaissance des propositions du Gouvernement pour la réforme des retraites et des réactions des syndicats de salariés et d'employeurs. S'appuyant sur les travaux d'analyse et les propositions de l'Union Mutualiste Retraite (UMR), l'Assemblée générale du CEGES a décidé de proposer les pistes de réflexion sur les retraites portées par ceux qui ont choisi d'entreprendre autrement, en se fondant sur un projet collectif, un autre partage des richesses et une gouvernance démocratique.

Réunissant les organisations représentant 2,3 millions de salariés et 200.000 employeurs de l'économie sociale, le CEGES dénonce l'injustice à l'égard des jeunes générations des propositions actuellement en débat, ainsi que le caractère inéquitable et opaque des systèmes actuels de retraite entraînant une insécurité pour les bénéficiaires.

Pour rétablir les équilibres financiers, les organisations de l'économie sociale proposent à court terme un élargissement de l'assiette des cotisations, une participation supérieure de l'impôt au financement de la solidarité avec les catégories défavorisées et l'allongement de la durée de cotisation pour tous.

Refusant de se limiter à des mesures d'urgence, le CEGES invite à une meilleure prise en compte des enjeux démographiques et économiques à long terme et propose de réfléchir à une refondation profonde du système des retraites pour assurer, à l'horizon 2025, le maintien des acquis positifs du système actuel tout en préservant la situation des générations à venir.

Les pistes de réflexion proposées par le CEGES pour la réforme des retraites se fondent sur les principes suivants :

- une concertation associant toutes les parties prenantes pour assurer une décision consensuelle et un engagement responsable à long terme
- l'universalité pour assurer la couverture de l'ensemble de la population
- la solidarité avec le maintien d'un système par répartition préservant les droits familiaux et prenant en compte les moins favorisés
- l'équité fondée sur la proportionnalité entre pensions perçues et cotisations versées quel que soit le sexe, le statut, l'activité ou la génération.
- la liberté de choix fondée sur la transparence du système et la possibilité de concilier activité et cessation d'activité.

S'appuyant sur la proposition de l'UMR, le CEGES propose comme piste de réflexion la mise en place d'un régime universel par points, avec le maintien du principe de répartition et de l'âge légal de 60 ans pour la cessation d'activité :

- le financement des retraites est assuré, dans le cadre d'un régime de base universel et unique, par des cotisations assises sur la totalité des revenus professionnels converties en points.
- le nombre de point acquis chaque année est égal au montant des cotisations versées divisé par le prix d'achat du point de retraite.
- le montant de la pension est égal au produit du nombre de points acquis tout au long de sa vie professionnelle par la valeur du point à la date de la liquidation.

Le rétablissement de l'équilibre financier du régime se fait de manière simple et transparente, en agissant sur l'augmentation du prix d'achat du point. Lors de la mise en place du nouveau système, la valeur d'acquisition du point est établie, pour garantir aux retraités un revenu de remplacement équivalent.

Les modalités envisagées pour le fonctionnement de ce système de retraites par points sont les suivantes :

- L'assiette des cotisations est élargie à la totalité des revenus du travail: salaires, primes, intéressement, participation, stock options, retraite chapeau...
- La conversion en points doit être effectuée de manière à assurer aux futurs retraités un niveau de pension équivalent à celui des retraites d'aujourd'hui.
- L'impôt contribue au financement de la solidarité nationale: minimum vieillesse, compensation des périodes non cotisées (chômage, maladie, maternité), droits familiaux, mesures compensatoires au profit des femmes, prise en compte de la pénibilité de certains emplois. Le financement est assuré par un élargissement de l'assiette de l'impôt aux revenus du capital ainsi qu'aux retraites elles-mêmes (de manière limitée)
- Ce régime unique et universel ferait l'objet d'une gestion paritaire, par les partenaires sociaux, pour en garantir l'impartialité. Il pourrait être complété par des dispositifs de retraite supplémentaires volontaires, collectifs et individuels.

Paris, le 29 juin 2010

Contact : CEGES - 01.42.93.56.08 – e-mail : contact@ceges.org Cette adresse email est protégée contre les robots des spammeurs, vous devez activer Javascript pour la voir.

La Mutualité Française et l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale annoncent "Les lundis de la santé", premières journées d'étude à destination des dirigeants des organismes d'assurance maladie et des mutuelles

La Mutualité Française, qui fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, et l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), s'associent et lancent à l'automne 2010 les premières journées d'étude à destination des dirigeants des organismes d'assurance maladie et des mutuelles. Baptisées "Les lundis de la santé", ces journées ont pour objectif de permettre aux dirigeants des deux organismes de partager leurs acquis, leurs expériences et leurs visions sur des problématiques communes du système général d'assurance santé et de la gestion du risque.

Deux journées d'étude sont d'ores et déjà programmées. Elles se dérouleront à Paris dans les locaux de la Mutualité Française.

"L'accès aux données de santé : vers une nouvelle gestion du risque ?" sera le thème de la journée du 11 octobre 2010. Le programme de cette journée, axé sur la dimension technique, éthique et politique de l'accès aux données de santé, permettra un regard croisé sur les approches de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, les expérimentations menées et les partenariats possibles. Rappelons que la Mutualité Française est extrêmement attachée au pacte de déontologie et à la protection de l'anonymat qui doit accompagner l'utilisation des données de santé.

"Le médicament demain : enjeux et jeux des acteurs" sera le thème de la journée du 22 novembre 2010. Le programme de cette journée donnera un éclairage approfondi sur les enjeux de la problématique du médicament, aujourd'hui multidimensionnelle et internationale, sur le rôle des acteurs, et apportera des pistes possibles d'amélioration et d'innovation.

Pour Jean-Martin Cohen Solal, directeur général de la Mutualité Française : "Le partenariat avec l'assurance maladie obligatoire est une volonté constamment affirmée par la Mutualité Française. Offrir aux responsables et cadres dirigeants des mutuelles l'opportunité d'échanger sur les évolutions du système de santé avec leurs collègues de l'assurance maladie obligatoire est une manière, parmi d'autres, de concrétiser ce partenariat."

Pour Claude Bigot, directeur de l'EN3S : "Deux acteurs incontournables et partageant respectivement la responsabilité de la formation et du développement des dirigeants des organismes de Sécurité Sociale et de la Mutualité, se devaient de se rencontrer. D'autant plus que les orientations politiques actuelles en matière d'assurance santé devront compter de plus en plus sur les incidences réciproques des décisions prises entre assurance maladie obligatoire et mutualité pour la complémentaire santé."

A propos de la Mutualité Française :

Présidée par Jean-Pierre Davant, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 700. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 400 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

Pour accompagner les adhérents des mutuelles tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, la Mutualité Française a créé Priorité Santé Mutualiste. Il s'agit d'un service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé. En contactant le 39 35*, les 24 millions d'adhérents mutualistes qui en bénéficient peuvent poser des questions sur 6 thématiques de santé : le médicament, la santé visuelle, le cancer, les maladies cardiovasculaires, les addictions et le maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

* *Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe au tarif défini par l'opérateur de l'appelant, du lundi au vendredi de 9h à 19h.*

A propos de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale.

Recruter par concours et former les futurs dirigeants de la Sécurité sociale... telle est la vocation de l'EN3S.

Depuis 1960, l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale assure quatre missions au sein du service public de Sécurité sociale :

- La détection des potentiels des dirigeants au regard de quatre axes principaux (la garantie des valeurs de service public et leur traduction, le pilotage de la performance d'un organisme, la contribution à la performance collective d'un réseau d'organismes, la capacité à inscrire l'action de terrain dans des dynamiques pérennes et innovantes) ;
- Le développement des compétences de ses dirigeants à travers des cycles de formation diplômants et une offre de formation continue ;
- Le transfert d'expertise des gestionnaires français du domaine social à l'international (coopérations, formations...);
- Le développement de programmes de recherche destinés à améliorer la compréhension des politiques sociales et de leur environnement et à favoriser leur adaptation.

Contacts presse :

Mutualité Française : Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : ccros@mutualite.fr

EN3S / direction formation continue : Guillaume Jouve - Tél : 04 77 81 15 32 – e-mail : guillaume.jouve@en3s.fr

Le Top 100 des entreprises coopératives

Le Groupement National de la Coopération vient de publier son édition 2010 du TOP 100 des entreprises coopératives. Il s'agit de la version actualisée de l'édition 2007. Cet ouvrage, présentant le poids économique des 100 premières entreprises coopératives françaises, est assorti d'un panorama sectoriel, présentant les grandes familles (coopératives d'entreprises, d'usagers, de production et banques coopératives) des 21 000 coopératives françaises.

Instructif, par exemple sur l'ancrage territorial : 75% des coopératives du TOP 100 ont leur siège social implanté en région, à l'inverse plus de 90% du TOP 100 des entreprises françaises ont leur siège social en Ile-de-France. Instructif également quant à la diversité du monde coopératif, de ses valeurs et pratiques, et donc de ses relations avec l'économie sociale et solidaire.

A télécharger gratuitement sur le site du GNC :

http://www.entreprises.coop/UPLoad/media/file/197_TOP100%20coop%20version%20Web%20ok.pdf



La Vie associative n°13 sur le service public sera publié en septembre !

Ce nouveau numéro du magazine de la CPCA vise à informer sur les principaux constats, enjeux, et perspectives du service civique pour les associations. Il sera disponible courant septembre en version papier et en téléchargement libre sur le site internet de la CPCA.

Cette nouvelle publication permettra de valoriser et d'illustrer les résultats de l'enquête CPCA réalisée en 2009, l'analyse du potentiel et des freins au développement des formes d'engagements associatifs en France, ainsi que du colloque CPCA sur le service civique volontaire qui s'est tenu en octobre dernier.

La Vie Associative n°13 reviendra également sur la proposition de création d'un Comité de la charte, instance d'autorégulation pour les associations qui mettront en œuvre le service civique.

Ce nouveau numéro pourra être commandé en version papier ou téléchargé librement depuis le site internet de la CPCA : <http://www.cPCA.asso.fr/spip.php?rubrique10>

10 raisons d'aimer (ou pas) l'éducation populaire

En septembre prochain, Les Éditions de L'Atelier publient : 10 raisons d'aimer (ou pas) l'éducation populaire, I love educ pop

Treize jeunes (ou presque) racontent cette forme originale d'éducation. Parce qu'entre le toit familial, la rue, le collège ou le lycée, un autre lieu existe : l'éducation populaire. Un espace où il est possible d'apprendre sans la tutelle des profs et des parents. Un lieu qui donne confiance, où l'on favorise l'expérimentation entre jeunes sans exclure les adultes. Ces acteurs déclinent avec humour et conviction dix raisons d'aimer l'éducation populaire.

Un livre écrit sous la direction de Damien Cerqueus, responsable national de la JOC de 2007 à 2009, aujourd'hui militant associatif et syndical, et de Mikaël Garnier-Lavalley, délégué général de l'Anacej et secrétaire général du Cnajep qui regroupe les associations et fédérations d'éducation populaire au niveau national.

Avec les contributions de : Clémentine Autain, Julien Bayou, Pierre-Alain Cardona, Emmanuelle Cosse, Simon Cottin-Marx, Grégory Huchon, Inés Minin, Gurval Quartier, Thomas Rogé, Gwendal Ropars, Thiébaud Weber.

Pour remplir le bon de souscription <http://www.iloveeducpop.fr/le-livre>



